

Conseil d'administration du 04 février 2025

Délibération n° 25/04

Nomination du référent violences et harcèlements sexistes et sexuels du CRR 93

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février,

Le conseil d'administration, convoqué le 20 janvier 2025, s'est réuni sur invitation de la présidente.

VU

- Le code général de la fonction publique notamment son article L135-6 ;
- Le code général des collectivités territoriales notamment son article L1431-4
- Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique ;
- La circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique ;
- La charte de fonctionnement des dispositifs de signalement et de traitement des situations de violences sexuelles, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissement sexistes ;
- Les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve - Jack Ralite », et notamment les articles 23.6 ;
- Le règlement intérieur à destination des agents de l'établissement public de coopération culturelle « Conservatoire à Rayonnement Régional d'Aubervilliers-La Courneuve - Jack Ralite », et notamment les articles 1.1.2.1, 1.1.2.2 et 1.1.6 ;

CONSIDERANT

- Le courrier des représentants du personnel du 14 janvier 2025.

La présidente,

EXPOSE

L'article L135-6 du code général de la fonction publique rend obligatoire la mise en place par les employeurs publics de dispositifs de signalement et de suivi des violences sexistes et sexuelles, de harcèlement moral et de discrimination.

Après consultation, les représentants du personnel proposent que madame Mariane MINJOU, enseignante de violon (ATEA 2^{ème} classe), soit nommée référente Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels du CRR 93.

DÉCIDE

Article 1 : De désigner madame Mariane MINJOU comme référente Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels du CRR 93 jusqu'au renouvellement des instances représentatives du personnel.

Membres	16
Votants	15
Suffrages exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise au vote est :

- Adoptée
 Rejetée

Fait à La Courneuve, le 04 février 2025

Zakia Bouzidi
Présidente du conseil d'administration

